



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 23/04/2024))¹⁾

Clinique du Parc de Belleville

Chambre BASIC

Une chambre privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative.

135 €

Chambre STANDARD

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec climatisation et salle de bain privative.

La télévision, la connexion wifi et l'ouverture de la ligne téléphonique sont offertes.

150 €

Chambre CONFORT

Une chambre privative climatisée et à la décoration soignée disposant d'une salle de bain privative et d'un fauteuil confort .

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bienvenue, linge de toilette, pack Canal + et un soin bien-être par séjour (coiffure, esthétique ou pédicure), une bouteille d'eau par jour.

La télévision, la connexion wifi et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

210 €

Chambre GRAND CONFORT

Une chambre lumineuse, climatisée et soigneusement décorée, d'une salle de bain privative, de deux chaises, d'un fauteuil confort électrique, d'un mini-réfrigérateur et d'une machine à café Nespresso. Un iPad avec accès à Internet est également mis à disposition.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bienvenue, linge de toilette, pack Canal +, un soin bien-être mensuel (coiffure, esthétique ou pédicure), une bouteille d'eau (50cl) par jour.

La télévision, la connexion wifi et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

600 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.

www.emeis.fr